21ème Année - Num. 11 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le Num. L. 50 - 5 Juillet 1973

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

LE MOUVEMENT VALDOTAIN

On n'a jamais tant parlé du Mouvement Valdôtain... peut-être parce qu'il n'a jamais été si divisé et si impuissant!

Il y a 27 ans, le Mouvement Valdôtain c'était l'Union Valdôtaine.

Elle avait tout ce qui caractérise un Mouvement: un grand objectif, une grande force numérique, un grand élan.

Depuis lors le Mouvement Valdôtain s'est divisé et affaibli.

La première hémorragie, en quelque sorte inévitable, eut lieu dès les années 1947-48, quand les Valdôtains se trouvèrent devant la nécessité de choisir entre l'Union Valdôtaine et les partis traditionnels italiens. Trop de Valdôtains préférèrent alors ces derniers à l'Union Valdôtaine.

Malgré cela l'U.V. resta remarquablement forte, ainsi qu'il est démontré par les résultats des élections régionales de 1954.

En 1954 l'U.V. obtint à elle seule près de 16.000 suffrages, contre 17.000 et 22.000 aux coalitions adversaires. Malheureusement, à cause du système majoritaire, elle fut reléguée pendant cinq ans à l'opposition, avec un seul représentant au Conseil de la Vallée, au lieu des 8 ou 9 auxquels elle avait droit.

Les élections régionales de 1959, faites encore avec le système majoritaire, lui donnèrent 15 représentants au Conseil de la Vallée, grâce à une alliance qui lui épargna le sort de 1954 mais lui coûta par contre, comme la plupart des alliances pré-électorales, la perte d'un certain nombre d'adhérents.

Aux élections de 1963, faites avec le système proportionnel, l'U.V. présenta sa propre liste de candidats. Elle obtint 12.930 voix et eut sept représentants au Conseil de la Vallée.

En 1968 ses voix descendirent à 11.236 et le nombre de ses représentants à six.

Ces voix sont devenues 8.080 aux récentes élections du 10 juin 1973. Les représentants ne sont plus que quatre.

Parallèlement à cet affaiblissement de l'U.V. l'on a assisté à la naissance de plusieurs autres «mouvements» ou partis valdôtains, dont le dernier en date est l'UVP.

Y A-T-IL UN OU PLUSIEURS MOUVEMENTS VALDOTAINS ?

En ce moment, au Conseil de la Vallée, il y a des représentants de 4 formations qui se définissent, avec plus ou moins de fondement, mouvements valdôtains ou mouvements régionalistes: l'U.V., le R.V., l'UVP et les D.P.

Il est donc opportun, nécessaire même, si l'on veut s'entendre, de définir ce mot de «mouvement», dont on fait abus et qui ne sert souvent qu'à confondre les esprits.

Dans un dictionnaire français nous lisons cette définition qui nous semble assez juste et applicable à notre cas: «Un mouvement: action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale.»

L'Union Valdôtaine, à ses débuts, était bien quelque chose du genre. Elle était un Mouvement de protestation, de revendication et de restauration: protestation contre les abus du pouvoir central, revendication des droits de la Vallée d'Aoste, restauration des valeurs valdôtaines.

Le rôle de l'U.V. n'a pas changé, mais il est devenu plus complexe, depuis qu'on est passé de la phase des revendications (qui n'est d'ailleurs pas conclue) à celle des réalisations.

Sa marche s'est ralentie, ses effectifs ont diminué, mais son objectif est toujours le même: «défendre le caractère ethnique et linguistique, la culture ainsi que les intérêts politiques, économiques et sociaux du peuple valdôtain.» (Art. 1 des statuts de l'U.V.)

Elle garde l'essentiel de son caractère originaire, elle se distingue nettement des partis ordinaires, elle se distingue également des autres «mouvements régionalistes» par sa qualité d'aînée, par sa fidélité exemplaire à l'idéal valdôtain, par sa composition ethnique, par sa force numérique encore considérable, par son rôle d'avant-garde dans le combat pour la défense de l'autonomie de la Vallée d'Aoste.

S'il est difficile de soutenir qu'elle représente encore, à elle seule, le Mouvement Valdôtain, on peut, par contre, affirmer sans hé-

(Suite page 4)

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.V. SE PRONONCE EN FAVEUR D'UNE JUNTE REGIONALISTE

L'Assemblée des délégués des Sections de l'U.V. s'est réunie le 29 juin pour examiner la situation politique qui s'est formée à la suite des élections du 10 juin.

M. Andrione a fait une ample relation sur les pourparlers qui ont eu lieu entre les délégations de l'U.V., du R.V., des D.P. et des Progressistes, et il a envisagé la possibilité pour les mouvements régionalistes de former entre eux, au Conseil de la Vallée, une Junte qui pourrait contracter un appui extérieur sur la base d'un programme régionaliste.

Ont pris ensuite la parole plusieurs délégués, notamment M.M. Glésaz, Ruffier, Baudin, Caveri, Uglione, Pernettaz, Dagnès, Pellissier, Fosson, Gex, Cottino, Barrel, Tamone, Ferina.

Après s'être prononcée en faveur de la continuation des pourparlers pour la formation d'une Junte régionaliste, l'Assemblée a commencé un premier examen de l'organisation, notamment en ce qui concerne les contacts entre organes du Mouvement et conseillers régionaux unionistes, et entre ceux-ci et administrateurs communaux.

COMMUNIQUE'

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UV dans sa séance du 29 Juin

AYANT CONSTATE'

que dans la situation politique actuelle il existe au Conseil de la Vallée la possibilité de former une Junte composée des Démocrates Populaires, du R.V., des Progressistes et de l'U.V.,

que cette Junte peut contracter un appui extérieur donné sur la base d'un programme régionaliste

DONNE MANDAT

au Comité Exécutif de rechercher toutes les possibilités afin d'arriver à un accord pour la formation d'une Junte composée des mouvements susdits.

Aoste, le 29-6-1973

M. Rivolin Victorin
49, rue Turin
11100 AOSTE

Lors de ses dernières séances précédant l'échéance du mandat législatif

Le Conseil a voté 28 lois

A chaque scrutin une grande majorité

Après l'approbation du budget pour l'année 1973, la Junte régionale présidée par M. César Dujany a présenté au Conseil, depuis le mois de janvier 1973 jusqu'à la dernière réunion du 4 avril, les projets de loi suivants, qui ont été tous adoptés par le Conseil régional :

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION REGIONALE

● oi régionale n° 6 du 7 mars 1973: **Ajustement des carrières et des salaires du personnel régional (normes d'intégration et de modification à la loi régionale n° 13 du 30 juin 1972).** La loi a été votée par le Conseil régional le 30 janvier par 23 voix favorables et 6 contraires.

● Loi régionale n° 8 du 7 mars 1973: **Ajustement des salaires et titularisation du personnel du Collège régional en Commune de Châtillon.** La loi a été adoptée par 26 voix favorables et 3 contraires le 30 janvier.

● Loi régionale n° 12 du 20 mars 1973: **Traitements du personnel en service au Centre régional de transfusion sanguine du 1er-7-1970 au 30-9-1971.** La loi a été adoptée le 8 février par 20 voix favorables et 2 contraires.

SANTE PUBLIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

● Loi régoinale n⁰ 11 du 7 mars 1973: **Service d'incinération des résidus urbains.** La loi a été adoptée par le Conseil régional le 30 janvier, par 26 voix favorables et 2 contraires.

AGRICULTURE ET FORETS

prêts et de crédit bancaire au profit de la fromagerie coopérative « Châtel Argent » de Villeneuve. La loi a été approuvée à l'unanimité par le Conseil régional le 30 janvier.

● Loi régionale n⁰ 10 du 7 mars 1973: **Concession de la garantie fidéjussoire de la Région pour l'année 1973 à des établissements bancaires pour la concession de prêts et de crédit bancaire au profit de la «Cave Coopérative de Donnaz».** La loi a été adoptée le 30 janvier par 24 voix favorables et 2 contraires.

● Loi régionale n⁰ 14 du 5 avril 1973: **Dispositions concernant les « consorteries » de la Vallée d'Aoste.** La loi a été approuvée le 28 février par 26 voix favorables et 2 contraires.

● Loi régionale n⁰ 15 du 5 avril 1973: **Création d'un service d'assistance technique, économique et sociale pour l'agriculture.** La loi a été approuvée le 28 février avec 21 voix favorables et 6 contraires.

● Loi régionale: **Dispositions et mesures d'intervention dans le secteur de l'agriculture pour la conservation des zones agricoles de montagne et pour la protection de la nature.** La loi a été approuvée le 14 mars par 21 voix favorables et 3 contraires.

● Loi régionale: **Octroi d'une subvention extraordinaire de 140 millions de lires pour les frais de gestion de l'établissement de la Centrale laitière d'Aoste.** La loi a été adoptée à l'unanimité le 16 mars 1973.

● Loi régionale: **Dispositions pour la protection du gibier et pour la chasse en Vallée d'Aoste.** La loi a été approuvée par 22 voix favorables, 4 contraires et 1 abstention le 30 mars 1973.

● Loi régionale: **Nouvelles dispositions pour la délivrance des permis de pêche.** La loi a été adoptée à l'unanimité le 30 mars 1973.

● Loi régionale: **Création d'une entreprise autonome agricole régionale valdôtaine.** La loi a été adoptée le 30 mars 1973 par 19 voix favorables et 4 contraires.

ECOLES

● Loi régionale: **Augmentation de la dépense annuelle pour l'application de la loi régionale n⁰ 22 du 3 août 1972 concernant l'Institution des écoles maternelles en Vallée d'Aoste.** La loi a été adoptée par le Conseil régional le 16 mars par 23 voix favorables et 1 contraire.

● Loi régionale: **Augmentation à partir du 1er janvier 1973 de l'indemnité régionale revenant au personnel scolaire en service dans les écoles primaires, pour Financement, formation et exécution de programmes de construction d'écoles pour la période 1973-77** (adoptée le 16 mars à l'unanimité).

Le Conseil de la Vallée, élu voici cinq ans, a terminé son travail. La Vallée d'Aoste, grâce à l'apport de tous les conseillers, quelle que fût leur couleur politique, a été dotée de nouvelles mesures ; elle a atteint d'autres importants objectifs sur le chemin de sa croissance et de son développement.

Il est certain que la législature qui vient de se conclure laisse derrière elle, à côté des réalisations, les problèmes non résolus ; à côté des conquêtes, les lacunes et les omissions.

Toutefois, le chemin parcouru indique que l'ascension est ébauchée.

C'est pourquoi nous voulons espérer qu'après la pause de réflexion précédant les élections de juin, le nouveau Conseil de la Vallée reprendra le même chemin avec autant de volonté et une solidarité toujours croissante.

Le chanoine Bréan écrivait, avec de bonnes paroles d'optimisme et de recommandation: « ... malgré les inévitables inconvénients que nous venons de souligner, la Vallée d'Aoste est en marche.

Elle est décidément en marche, c'est-à-dire elle est en train de réaliser des créations durables, qui ne tarderont pas à éliminer les inconvénients ...

La Vallée d'Aoste est en marche. On ne saurait assez s'en réjouir. Il faut qu'elle marche toujours mieux ».

FONDS DE ROULEMENT

● Loi régionale: **Constitution d'un fonds de roulement régional pour la promotion d'initiatives économiques en Vallée d'Aoste.** La loi a été approuvée par le Conseil régional le 15 mars par 20 voix favorables et 9 contraires.

FINANCES

● Loi régionale : **Approbation des comptes définitifs de la Région de l'exercice 1967.** La loi a été votée par le Conseil régional le 16 mars par 24 voix favorables et 1 contraire.

COMMUNAUTES DE MONTAGNE

● Loi régionale n° 13 du 5 avril 1973: **Institution et fonctionnement des Communautés de montagne.** La loi a été approuvée par le Conseil le 27 février par 23 voix favorables et 3 contraires.

ASSISTANCE SOCIALE

● Loi régionale: **Création de crêches municipales avec le concours de l'Etat.** La loi a été approuvée le 28 février par 22 voix favorables et 3 contraires.

TRANSPORTS

● Loi régionale: **Octroi pour l'année 1972 de subventions d'exploitation aux entreprises concessionaires des services de transports publics routiers.** La loi a été adoptée par le Conseil régional le 2 avril par 24 voix favorables et 3 contraires.

LOGEMENT

● Loi régionale: **Prorogation pour l'année 1973 des mesures régionales dans le secteur des habitations économiques et populaires.** La loi a été adoptée par le 15 mars par 23 voix favorables et 4 contraires.

COMMUNES

● Loi régionale: **Octroi d'une subvention de lires 200 millions pour l'année 1973 à la commune d'Aoste pour les frais d'emprunts contractés pour le financement de travaux d'utilité publique.** La loi a été approuvée le 16 mars par 22 voix favorables, 4 contraires et 1 abstention.

LANGUE FRANÇAISE

● Loi régionale: **Autorisation de dépense pour l'installation de relais destinés à la réception et à la diffusion d'émissions télévisées en langue française.** La loi a été adoptée par le Conseil régional le 4 avril par 30 voix favorables et 1 contraire.

Trois lois votées sur l'initiative des conseillers M. Dolchi et Mme Siggia

Le Conseil régional a également approuvé trois propositions de loi régionale sur l'initiative des conseillers Giulio Dolchi et Gianna Bianco-Siggia (PCI):

1) Loi régionale: **Subventions aux Communes pour l'allocation des indemnités de fonctions aux maires.** Cette loi, amendée par la Junte régionale, a été votée le 14 mars par 24 voix favorables et 3 contraires.

2) Loi régionale **Mesures visant à favoriser une plus vaste information sur l'activité de la Région.** La loi, dont le texte a subi plusieurs amendements sur la proposition de la Junte régionale, a été adoptée par le Conseil le 14 mars par 18 voix favorables et 2 contraires.

3) Loi régionale: **Modifications aux normes sur l'organisation des services régionaux et sur le statut juridique et économique du personnel régional.** La loi a été votée le 29 mars par 20 voix favorables et 4 contraires.

L'essor futur du Val d'Aoste exige des choix précis

Les initiatives de la Junte régionale font partie d'un programme dont les grandes lignes ont été à plusieurs reprises exposées au Conseil régional par le président César Dujany.

Quel est le rôle que doivent jouer les principaux secteurs de la vie économique et sociale valdôtaine dans ce programme, c'est ce qu'a expliqué le président Dujany lors de la présentation du Budget 1973:

« En ce qui concerne l'essor futur de l'économie régionale, il doit se fonder sur l'apport des trois principaux secteurs d'activité : agriculture, industrie et secteur tertiaire.

Nous rejetons donc l'hypothèse d'une Vallée d'Aoste " spécialisée ", c'est-à-dire de la prépondérance d'un secteur qui, pour plusieurs raisons, pourrait être un élément de faiblesse non seulement économique pour notre communauté.

De ce fait, les choix prioritaires qui nous paraissent nécessaires sont :

— en tout premier lieu soutenir l'activité agricole;
— requalifier le secteur industriel;
— diriger et contrôler l'essor de l'activité touristique ».

L'importance de l'agriculture

« A l'heure actuelle et bien plus qu'avant, nous avons conscience de la grande importance que revêt l'agriculture en Vallée d'Aoste, non seulement pour ce qu'elle produit, mais surtout pour le rôle qu'elle joue dans le développement de l'activité touristique, pour le maintien et la conservation de notre territoire.

Dans ce sens, l'Administration régio- économique aux agriculteurs, et de l'autre un encouragement aux paysans afin qu'ils n'abandonnent pas leur activité et assurent, par leur présence à la montagne, le maintien du territoire et l'essor régional ».

Une industrie qui fasse prospérer les ressources locales

« Dans ce secteur, le problème ne se présente pas sous forme d'expansion quantitative réalisée sans discernement, ce qui serait pratiquement impossible en Vallée d'Aoste.

Il est plutôt nécessaire de procéder à la restructuration et à la requalification du secteur.

C'est pourquoi nous avons suivi et continuons à suivre dans ce domaine les critères suivants:

— assurer à la Région la possibilité de contrôle dans les initiatives pour lesquelles est prévue ou s'opère l'intervention régionale ;
— autoriser l'implantation dans la Vallée de petites et moyennes entreprises offrant un genre d'emploi qui convienne à la vocation de nos gens et en utilise l'horizon culturel plus étendu ;
— localiser les nouvelles exploitations industrielles des zones de la Région, dans lesquelles, par tradition, l'industrie a caractérisé l'économie, et d'autres zones où l'activité industrielle contribue à maintenir un certain équilibre démographique, empêchant les phénomènes de dépeuplement et réduisant le volume des mouvements pendulaires.

A un moment sérieusement pénible de l'économie nationale et face à une situation particulièrement difficile, nous avons estimé qu'une importante action du pouvoir régional était indispensable pour redonner à la Basse Vallée un nombre suffisant de postes de travail dans de nouvelles entreprises afin de tranquilliser la plupart des familles concernées, afin aussi de soutenir l'économie d'une zone tout entière qui, autrement, serait condamnée à l'agonie.

A cet égard, rappelons que nous ne sommes plus à la phase de projet, nous avons abordé la phase de concrétisation d'initiatives décidées depuis longtemps et qui devraient apporter leurs fruits dans le courant de 1973.

Pour ce qui a trait aux initiatives prises par l'Administration régionale au profit de la Basse Vallée, je désire souligner le nouveau type d'intervention qui évite à la Région les risques des précédentes déceptions.

J'estime que ces lignes adoptées auront leur valeur même à l'avenir, et que de nouvelles initiatives devront être également réalisées dans d'autres zones de la Vallée.

Il existe, par ailleurs, un autre type d'intervention : c'est l'intervention politique. Je pense à l'action que l'Administration régionale doit s'efforcer de conduire auprès de la Direction de la Société Nationale Cogne, en vue de garantir à la fois l'existence de ce grand complexe industriel en Vallée d'Aoste et la transformation de sa physionomie conformément aux exigences actuelles et futures de la réalité régionale.

valdôtaine ».

La nécessité d'un tourisme intégré

« Le secteur tertiaire, et notamment le domaine touristique, mérite une attention toute particulière.

Il s'agit de :

— doter les centres touristiques des services et des infrastructures nécessaires;

— réaliser une intégration entre les activités touristique et agricole en utilisant correctement notre patrimoine immobilier traditionnel d'une grande valeur au point de vue histoire et milieu;

— offrir à la fois la possibilité d'utiliser les épargnes et les ressources locales afin de permettre à la population de bénéficier des fruits de l'activité touristique;

— augmenter les investissements publics notamment au profit de ces infrastructures nécessaires mais non rentables qui, lorsqu'elles sont réalisées par des initiatives privées, peuvent donner lieu à des phénomènes de spéculation ;

— s'efforcer de diversifier le développement touristique dans le territoire de sorte que des zones différentes soient exploitées dans le respect de leurs caractéristiques particulières;

— enfin, aider les administrations communales aujourd'hui et les communautés de montagne demain, en vue de développer touristiquement certaines zones déprimées et qui peuvent trouver dans cette activité une perspective d'essor.

Voilà comment nous concevons le tourisme valdôtain: orienté et contrôlé par le pouvoir politique régional, soutenu dans la mesure du possible par les énergies locales et intégré d'une façon harmonieuse avec les autres activités productives.

10 - 11 Giugno 1973

Elezioni regionali in Valle d'Aosta

Le elezioni per il nuovo Consiglio Regionale della Valle d'Aosta si svolgeranno domenica 10 giugno e lunedì 11 giugno 1973.

Lo dispone un decreto firmato dal presidente della Giunta Regionale, dottor Cesare Dujany.

Le operazioni preliminari delle sezioni elettorali avranno inizio alle ore 16 di sabato 9 giugno e riprenderanno alle ore 6 di domenica 10 giugno.

La votazione avrà inizio subito dopo il compimento delle predette operazioni e si protrarrà sino alle ore 22 di domenica per riprendere alle ore 7 di lunedì 11 giugno e terminare alle ore 14 dello stesso giorno.

Entro 24 ore dal ricevimento di tutti gli atti dalle sezioni elettorali, il Presidente dell'Ufficio Centrale Circoscrizionale del Tribunale di Aosta provvederà a proclamare gli eletti.

Entro 20 giorni dalla proclamazione, il presidente della Giunta Regionale, dott. Cesare Dujany, provvederà a convocare la prima adunanza del nuovo Consiglio Regionale, che avrà la durata di cinque anni a partire dal giorno della adunata stessa.

NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION REGIONALE DE LA VALLEE D'AOSTE

N° 237/36/73

Rédaction :
Service de Presse de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste.

LE MOUVEMENT VALDOTAIN

(Suite de la page 1)

sitation qu'elle est l'aile RADICALE du Mouvement.

L'AILE RADICALE DU MOUVEMENT VALDOTAIN

Nous employons le terme «radical» par opposition à «modéré».

Le valdostanisme radical de l'U.V. apparaît dès le début de l'art. 1 de ses statuts: «L'Union Valdôtaine a pour but de défendre le caractère ethnique et linguistique (...) du peuple valdôtain.»

La défense du caractère ethnique et linguistique y est présentée comme prémisse, postulat, condition première pour atteindre les autres objectifs: politiques, économiques et sociaux, du peuple valdôtain.

Voilà un des points qui distinguent l'Union Valdôtaine en tant que mouvement régionaliste.

Un autre trait caractéristique - lié d'ailleurs au précédent - consiste à subordonner l'intérêt de parti à l'intérêt valdôtain.

LA FEDERATION DES MOUVEMENTS REGIONALISTES

Les autres organisations qui se définissent régionalistes sont le R.V., l'UVP et les Démocrates Populaires.

Ces deux derniers, avant et durant la récente campagne électorale, ont soutenu la thèse d'une fédération des «mouvements régionalistes».

Ils ont, en ce moment, une excellente occasion de prouver qu'ils étaient sincères.

Les 4 «mouvements» ont 15 représentants au Conseil de la Vallée.

Avec l'appui extérieur d'un ou de plusieurs partis qui pourraient approuver un programme commun des «quatre », il est possible de former une Junte authentiquement régionaliste.

C'est ce que propose l'Union Valdôtaine et qui est sans doute souhaité par la majorité des Valdôtains.

La fédération des «mouvements régionalistes» passe par la formation d'une Junte régionaliste à l'Administration Régionale.

Que les régionalistes sincères et conséquents ne laissent pas échapper cette occasion!

VALDO

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1 000 - (semestre L. 600)
Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000
C.C. N° 2/ 40412

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954
Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - 11100 AOSTE

A travers la Vallée

L'ARCHIPRETRE BARMAVERAIN N'EST PLUS

Je viens d'apprendre que l'abbé Adolphe Barmaverain, au bel âge de 87 ans, s'est pieusement endormi dans la paix du Seigneur au Prieuré de S. Pierre.

Nul doute que quelqu'un de plus qualifié que moi rappellera sur ces pages les mérites de ce digne prêtre valdôtain; cependant je voudrais faire connaître aux lecteurs un petit épisode qui pourrait à lui seul illuminer une partie saillante du caractère du regretté défunt.

Pendant l'été 1938 (anno sedicesimo del - l'era fascista) après une longue absence de la Vallée, je passais quelques jours de vacances à Brusson et j'eus l'agréable surprise d'entendre le Curé prêcher en français à la Messe de paroisse.

Les jeunes ne peuvent s'imaginer ce que cela pouvait signifier à ces temps, ni comprendre mon admiration en face d'un tel courage!

A la sortie de la Messe je me fis un devoir d'adresser mes compliments à l'archiprêtre et, en même temps, je me permis de glisser quelque prudente suggestion.

L'abbé Barmaverain avait déjà eu des ennuis et supporté maintes pressions, il avait été publiquement blâmé par les «villeggianti» et quelqu'un avait même assez durement essayé d'influencer le bon Curé pour qu'il renonçât à la langue française, au moins dans ses sermons.

Mais voici textuellement sa réponse: - Seulement un ordre formel de mes supérieurs pourra m'empêcher de me servir de notre langue maternelle dans mon ministère.

Puis, se souvenant de mes mésaventures pendant «gli anni ruggenti», il me dit en souriant: - Nous... nous sommes un peu comme Lucifer... *non serviam!*

En effet, l'abbé Barmaverain n'a servi que son Dieu, l'Eglise et la Vallée d'Aoste!

J.A.N.

DEUIL

CHARVENSOD - Nous avons la douleur d'annoncer la mort prématurée d'un membre de notre section de Charvensod, César Bianquin, décédé le 20 juin, à l'âge de 40 ans seulement, après une brève maladie.

Nos condoléances émues à son épouse Elia Bionaz, à leur fils Ivo, et à tous les parents.

NAISSANCE

LA SALLE - Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une petite Laure dans le foyer de M. Marcel Milliery et de son épouse Sylvie Ollier.

Nos compliments aux parents et nos souhaits de prospérité au bébé.

SOCIETA ITALIANA PER AZIONI PER IL TRAFORO DEL MONTE BIANCO
Direzione di Esercizio

cerca ELETTRICISTA per la manutenzione degli impianti elettromeccanici del Traforo

Si richiedono:

- buone capacità ed esperienza di lavoro in impianti similari;
- età compresa fra 21 e 32 anni;
- licenza scuola media inferiore o scuola professionale.

Trattamento economico come da Contratto Nazionale per il personale delle Autostrade a Partecipazione Statale.

VEVEY RENATO
AGENTE GENERALE PER LA VALLE D'AOSTA
VENETA ASSICURAZIONI
S.p.A.

Tutte le forme di Assicurazioni

INFORMA

la Spett.le Clientela che la sede dell'Agenzia é trasferita ed ampliata

in VIA FESTAZ N. 17 Tel. 40967

(di fronte a Confezioni CANONICO E VACCHINA)